

COMMUNE DE BRENAT  
Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mil dix-huit le 2 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BRENAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MARTINANT Pierre, Maire .

Date de convocation du Conseil Municipal : 26-01-2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Membres présents : MM. MARTINANT Pierre, LEFAURE Jean-Pierre, FAURE Thierry, CHALUT Dominique, AULIAC Patrice, COLLANGE Sylvain, SUTY Lionel, Mmes RABELLE Marie-Noëlle, COUFORT Marlène

Membres absents, excusés : MM. COCHET Pierre-Yves,

Pouvoir de : MALORON Pauline à MARTINANT Pierre, PEYROT Jean-Noël à SUTY Lionel, MALORON Alain à FAURE Thierry, HERY Claire à COUFORT Marlène

*Monsieur SUTY Lionel a été élu secrétaire de séance.*

Présents : 13

Votants : 13

Pouvoir : 4

**N° 04 – 02-02-2018**

**Objet : VALIDATION DU PROJET DU PPRNPI**

Mr La Maire rappelle que Mr Le Préfet par arrêté du 13 juillet 2016 a inscrit la révision partielle du plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) du Val d'Allier Issoirien sur les communes de Brenat, Issoire, Le Broc, Les Pradeaux, Nonette-Orsonnette, Orbeil et Parentignat.

Mr le maire présente au conseil municipal les dossiers de consultation pour validation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix Pour, dont 4 pouvoirs) :

- Adopte le projet de PPRNPI

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Brenat, le 2 février 2018 .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300517-20180202-04-02-02-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018

Publication : 12/02/2018

Le Maire,  
Pierre MARTINANT



*Pierre Martinant*

Le Maire,

MARTINANT Pierre.

